

Client Advisory

March 22, 2021

Revised Spring Thaw Dates for the Province of Quebec

Dear Valued Customer,

Depending on changes in weather conditions, the start and end of the Spring Thaw load restriction period for containers can be moved ahead or postponed. Please note that Spring Thaw currently applies in Quebec from March 22, 2021 until May 22, 2021.

During Spring Thaw:

- CHR dray contractors cannot transport any genset loadings as the clip-on Genset puts front axles overweight
- 20 foot dry max load (everything that goes into a container, cargo gross weight) cannot exceed 18,000 Kgs.
- 40 foot dry & 40'HQ & 45' max load cannot exceed 19,500 Kgs.
- If the container exceeds the maximum allowed weight, a US\$250 surcharge will apply per container
- Cargo weight must be evenly distributed (pyramid style) in the container to avoid any axles from being overweight
- Details on the Spring Thaw Period are available here on the Quebec Ministry of Transport website
- The zone map for Spring Thaw restrictions are available here also on the Ministry's website

Thank you for being our Valued Customer. If you have any questions, please do not hesitate to contact your C.H. Robinson commercial representative for further information.

Sincerely, C.H. Robinson

Our information is compiled from a number of sources that to the best of our knowledge are accurate and correct. It is always the intent of our company to present accurate information. C.H. Robinson accepts no liability or responsibility for the information published herein.



Avis aux clients

22 mars 2021

Dates révisées pour la période de dégel pour la province de Québec

Cher client,

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de dégel, au cours de laquelle des restrictions de poids s'appliquent aux conteneurs, peuvent être devancés ou reportés. Veuillez noter que la période de dégel est actuellement du 22 mars au 22 mai 2021 au Québec.

Pendant la période de dégel :

- Les fardiers contractuels de CHR ne peuvent pas transporter de chargements avec groupe électrogène amovible, car il met les essieux avant en surpoids.
- Les chargements secs de 20 pieds (tout ce qui entre dans un conteneur, poids brut des marchandises) ne peuvent pas dépasser 18 000 kg.
- Les chargements des conteneurs secs de 40 pieds, des conteneurs de grande capacité de 40 pieds et des conteneurs de 45 pieds ne peuvent pas dépasser 19 500 kg.
- Si le poids du conteneur dépasse le maximum permis, un supplément de 250 \$ US s'appliquera par conteneur.
- Le poids des marchandises doit être réparti également (de façon pyramidale) dans le conteneur pour éviter le surpoids de tout essieu.
- Vous trouverez des renseignements sur la période de dégel <u>ici</u>, sur le site Web du ministère du Transport du Québec.
- La carte des zones relative aux restrictions durant la période de dégel est également affichée sur le site Web du Ministère, ici.

Nous vous remercions de votre loyauté. Si vous avez des questions ou désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant commercial de C.H. Robinson.

Cordialement, C.H. Robinson

Nos renseignements sont compilés à partir d'un certain nombre de sources qui, à notre connaissance, sont exactes. Notre entreprise vise toujours à présenter des renseignements exacts. C.H. Robinson décline toute responsabilité quant aux renseignements publiés dans le présent document.